



**Compte rendu du Conseil de Communauté
du 18 juillet 2011 à la salle des associations du Monestier à 18h**

PRESENTS : Mmes BERTRAND, IMBAULT, LANLEAU, GIRON, DUTOUR, PETITJEAN, REBORD, ERNOUL, GOURGOUILLON, ET MM. SAUVADET, CHAMBADE, GENESTIER, COUDEYRAS, BOUCHET, MERY, MAILLARD, CHANTELAUZE, CHEVALEYRE, FAUCHER, POUGET, CHASSAIGNE André, LONGEVILLE, RODIER, COUPAT, MAYOUX, MAHAULT, PAULET Daniel, PAULET Jean-Yves.

1) Délibération sur le Schéma de Coopération Intercommunale

Le Président présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui propose la fusion de la CCHL avec la communauté de communes du Pays de Cunlhat. Il rappelle que 2 réunions ont été faites avec le bureau de la CC du Pays de Cunlhat et ont abouti à un projet de délibération commune. Le Président donne lecture de ce projet de délibération. Il souligne les inquiétudes des élus des deux CC concernant les compétences optionnelles et les projets en cours.

M.Coupat demande si toutes les communes ont délibéré concernant ce projet de fusion. Les communes de Bertignat, Chambon, Condat, Echandelys, Fayet, Grandval, Saint-Amant, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Bonnet-le-Chastel, Sainte-Catherine, Saint-Eloy et Saint-Germain ont délibéré en faveur du statu quo. Grandval et Bertignat ont émis des réserves en cas de fusion imposée. Aix et Fournols n'ont pas encore délibéré. Le Monestier a délibéré en faveur d'un départ de la CCHL pour rejoindre la CC du Pays d'Ambert.

M.Chassaigne précise que pour lui le statu quo est un non-sens. Il aurait fallu reprendre toute la réflexion, remettre à plat le découpage en prenant vraiment en compte l'intérêt collectif. Il indique que la formulation du projet de délibération tel que présenté ne lui convient pas.

M.Coupat indique que pour lui le système fonctionne à l'envers : le découpage qui est proposé à l'initiative du Préfet aurait dû être à l'initiative des élus. Il est nécessaire d'engager la réflexion sur d'autres bases. Cependant il met en garde contre le risque d'éclatement de la CCHL. Vouloir absolument aller vers les bassins de vie génère le risque de voir disparaître toute activité dans la partie haute du Livradois. De plus la réforme telle que présentée est prise à l'envers car elle n'est accompagnée d'aucune simulation fiscale et financière.

Le Président rappelle que, depuis des années, de nombreuses structures ont essayé de trouver des solutions : Pays, Parc... mais il souligne que la vraie nécessité est d'avoir des projets et de maintenir des services sur le territoire. Il craint que la fusion ne soit synonyme de suppression des services à moyen ou long terme.

M.Pouget indique que pour sa commune le statu quo représente la pire des solutions. Il explique que c'est pour cette raison que Le Monestier a choisi de délibérer en faveur d'un départ vers la CC du Pays d'Ambert afin d'offrir une voie pour la commune. Il souligne qu'il y a également des choses à défendre sur Ambert.

M.Rodier indique que le débat se fait uniquement sur la proposition du Préfet, mais qu'il serait souhaitable que les élus puissent faire une proposition alternative bien

que cela lui semble difficile. Il rappelle que des solidarités se sont créées sur le territoire et que s'orienter sur les bassins de vie fragiliserait les services sur le Haut-Livradois, le collège par exemple.

Mme Rebord rappelle que ce SDCI fait suite à la réforme territoriale qui diminue déjà la représentation des territoires ruraux en imposant un nombre de conseillers territoriaux peu élevé. Si nos territoires fusionnent sur des bassins de vie organisés autour d'une ville centre, elle redoute qu'il n'y ait plus aucune représentation de nos territoires très ruraux.

M.Coupat s'interroge sur l'opportunité de remettre en cause la solidarité qui s'est créée.

M.Pouget rappelle que cette solidarité est née par défaut et se demande s'il ne serait pas temps de mettre fin à la communauté créée sur cette base pour aller dans le sens de nos intérêts.

M.Coupat indique qu'en prenant cette décision, on ne pourrait plus remettre en cause la perte des services sur notre territoire. Lui aussi redoute que les communes qui composent la CCHL éclatent toutes sur la vallée au risque de ne plus être représentées.

M.Rodier précise que la réflexion n'a pas été portée au-delà de l'arrondissement sur des communes qui partagent nos problématiques telles que le Vernet-la-Varenne, Peslière...

Le Président confirme que ces communes ont des problématiques proches des nôtres et sont peu prises en comptes par les communes de la vallée.

Mme Giron précise qu'il ne faut pas caricaturer les problématiques de nos communes. Elle reprend la présentation de M.Coupat : la nécessité de conserver un cœur de vie sur le territoire. Elle précise que la question est de savoir si en conservant la CCHL nous serons plus à même de maintenir ces services. Elle indique que chacun répond à sa façon à cette question, bien que pour elle le lien de cause à effet ne soit pas évident.

M.Rodier souligne que si tout le monde considère le statu quo comme une mauvaise solution, si nous restons ensemble par défaut alors peut-être qu'un divorce serait la meilleure solution.

M.Chassaigne précise que la CCHL a permis d'apporter des réponses et des services qui ne se seraient pas créés sans cela (médiathèques, centres de loisirs). Cependant ces services auraient pu être maintenus avec Cunlhat. Il existe un problème de compétence au niveau des équipes : 4 ou 5 agents de développement seraient plus efficaces qu'un ou 2. Il n'y a pas d'unité autour d'un bassin de vie à la CCHL, par conséquent, il est tout à fait possible d'étendre à un autre bourg centre. Cependant le refus de Cunlhat est très fort et se voit en particulier au travers du problème du collège de Saint-Amant. C'est pourquoi sa commune a opté pour le statu quo en espérant qu'un jour un vrai travail sera fait. Cependant il précise qu'il faudrait quand même s'orienter vers une coopération avec d'autre CC.

Le Président lui rappelle que cette optique est déjà en place : la CCHL travaille en commun avec Olliergues concernant la gestion des ruisseaux et rivières, avec Cunlhat dans le cadre de Cap'Actif et ainsi de suite sur d'autres projets. Il indique que pour lui, la priorité est de maintenir des services et de l'activité sur le territoire, mais que cela ne se fera que s'il y a du travail sur le secteur, et cela nécessite une vraie cohésion politique.

Au terme du débat, M.Chassaigne donne lecture du projet de délibération rectifié (annexe 1). Celui-ci est approuvé par le Conseil avec abstention des 2 délégués de la commune du Monestier.

2) Disparition du bibliobus et conséquences communautaires.

Le Président expose un problème qui lui a été indiqué par les médiathèques : désormais le bibliobus ne passera plus que deux fois par an. Il propose de chercher une solution pour maintenir les points lecture dans les communes.

Mme Giron précise que le Conseil Général du Puy-de-Dôme a la compétence « lecture publique ». Le gros camion du bibliobus étant en mauvais état, le CG a choisi de ne pas le réparer, mais de mettre en place un système plus pertinent. Il conserve le système de bibliobus avec les camions restant mais complète avec un système de navette à la demande. Le système a donc été modifié, mais le service devrait en être amélioré.

3) Mode de financement des Médiathèques et des Centres de Loisirs communautaires.

Le Président explique qu'avec la disparition de l'enveloppe de la Région, il va être nécessaire de revoir le mode de financement des médiathèques. Après vérification les communes concernées (Fournols, Saint-Amant et Saint-Germain) financent environ à hauteur de 19€ par habitant. L'éventualité d'un transfert de charge a été évoquée en réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Cette dernière doit encore travailler sur ce sujet.

M.Chassaigne précise qu'il ne s'agissait pas d'une subvention sur le fonctionnement mais seulement d'un accompagnement à la création d'emploi. Il précise que la Région va probablement financer le projet d'Espace Public Numérique (EPN).

Mme Ernoul rappelle que la CCHL s'est engagée à compenser peu à peu la perte de subventions relatives à l'emploi tremplin. Elle souligne que c'est une chance de pouvoir disposer d'une médiathèque pour 7500€.

Concernant le mode de financement des centres de loisirs, le Président rappelle que les communes de Saint-Amant et Saint-Germain donnent 6000€ forfaitairement chacune plus 1€ par heure et par enfant de leur commune au-delà de la 2000^{ème} heure et que les autres communes versent 1€ par heure et par enfant de leur commune. Il présente les difficultés rencontrées par le centre de loisirs pour établir son budget avec des revenus fluctuants ainsi que les difficultés pour les communes d'intégrer au budget des sommes qui peuvent passer de 0 à 1000€ selon la fréquentation du centre de loisirs par les enfants de la commune. Il propose l'idée d'un transfert de charges en précisant être conscient de la difficulté à présenter ce transfert au conseil municipal d'une commune dont les enfants ne fréquentent pas l'un des centres de loisirs.

Mme Petitjean se déclare favorable au transfert de charges qui éviterait également de nommer en conseil municipal les enfants qui fréquentent le centre de loisirs et « génèrent » la charge pour la commune.

Le Président précise que cette solution permettrait de créer des emplois pérennes qui seraient favorables à la fois aux salariés et aux enfants.

M.Sauvadet se déclare favorable à une cotisation par habitant afin que la collectivité montre l'exemple en pérennisant les emplois.

Mme Ernoul précise que les contrats qui ont été mis en place sont de vrais contrats qui ont vocation à être pérennisés, cependant elle souligne la difficulté à faire les budgets et précise que des solutions sont recherchées.

M.Coupat demande si le nouveau mode de financement va vraiment permettre de pérenniser les emplois.

Mme Ernoul présente la nécessité d'établir des critères communs et clairs sur les enfants pris en charge par les communes. Des simulations sont en cours. Elle propose d'établir des tarifs pour les enfants extérieurs à la CCHL qui permettraient de les accueillir en assurant la viabilité des centres de loisirs. Ces tarifs devront être supportables par les parents pour continuer à accueillir ces enfants, et ils pourraient être négociables au cas par cas.

Le Président propose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées travaille sur cette question.

4) Création d'une commission Intercommunale des Impôts Directs.

Le Président porte à la connaissance du Conseil l'obligation apportée par la Loi de finances rectificative pour 2010 de créer une commission intercommunale des impôts directs avant le 1^{er} octobre 2011.

Cette commission doit être composée de 11 membres (le Président de l'EPCI ou un vice-Président délégué et 10 commissaires) et leurs suppléants. Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants. Il est donc nécessaire de présenter une liste d'au moins 40 noms. Sachant que l'un au moins des commissaires devra être domicilié hors de l'EPCI, il faudrait proposer au moins deux personnes répondant à ce critère.

Le Président demande donc aux communes de transmettre chacune 3 noms.

5) Renouvellement du bail de la gendarmerie de Saint-Amant-Roche-Savine.

Le bail étant arrivé à échéance le 1^{er} avril, le Président informe le Conseil des modalités de revalorisation : l'ancien loyer était de 40.268€, le nouveau loyer est de 48.000€. Le Conseil approuve le renouvellement du bail.

6) Adhésions et cotisations auprès de divers organismes.

Le Président attire l'attention des membres du Conseil sur le tableau des adhésions et cotisations qui leur a été fourni. Il rectifie la deuxième ligne du tableau dans laquelle il faut lire 2840 et non 100.

Le Conseil approuve les adhésions et cotisations suivantes :

Centre culturel le Bief	6099
Maison de l'Alimentation	2840
Association Centres de Loisirs du Livradois Forez	60

Comité d'Expansion Economique	453.21
Association des Maires de France	304.34
CNAS	1211.07
CAUE	700
Association Bibliothécaires du Livradois Forez	450
Randonnée en Livradois Forez	1241.47
ARDTA	500
Pays Vallée de la Dore	1010 100 +910
Auvergne Active	300
Parc Naturel Régional Livradois Forez	50
Maison du Tourisme	2571
Médecine du travail	750
SIEG	30
ACOFOR	567

7) Départ Yoann Chaniac

Le Président explique que Yoann Chaniac ne souhaite pas renouveler son contrat. Il rappelle qu'il avait en charge le suivi de la Charte forestière, des schémas de desserte, de la voirie forestière intercommunale, de la réglementation des boisements et des groupes de travail en matière d'environnement (CRE, SAGE, Natura 2000...). Il exprime la nécessité de conserver un animateur en particulier au niveau de la Charte forestière et évoque une mutualisation de poste sur la base d'un CDD.

M.Coupat expose le problème des zones humides : celles-ci ont été identifiées par la commission des boisements comme zone à reconquérir alors qu'en réalité elles ne sont ni des zones à boiser, ni des zones agricoles. Il propose d'intégrer à la Charte forestière une étude de faisabilité concernant une ou deux zones test qui auraient par la suite valeur d'exemple.

M.Rodier souligne que la réglementation des boisements est une bonne chose, mais qu'il manque un outil pour la gestion des parcelles d'intérêt biologique qui n'ont pas de valeur immédiate mais représentent un patrimoine et un investissement pour les générations futures.

8) Transfert des compétences relatives au PLH (Programmes Locaux de l'Habitat)

Le Président rappelle que la CCHL est engagée auprès d'autres communautés de communes dans des PLH qui ont vocation à définir de grandes orientations en matière de politique de l'habitat. Il présente celles proposées par Etudes action au cours du comité de pilotage du 30 juin :

- améliorer, adapter et requalifier l'habitat et la bâti existant.
- Dimensionner, diversifier et localiser l'offre de logements neufs.
- Répondre à des besoins spécifiques en logements et en hébergements.

- Se doter de moyens communautaires ou intercommunautaires pour mettre en œuvre, suivre et coordonner les politiques locales de l'habitat.

Il souligne que le transfert de compétences n'a pas encore été approuvé par le Conseil et il met en avant la nécessité pour la CCHL de prévoir un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire) et de réfléchir à un programme d'action dans les années à venir.

M.Chantelauze souligne que cette réflexion doit être menée rapidement.

Le Conseil approuve le transfert de compétences relatives au PLH.

9) Point sur la Charte Forestière

Le Président fait le point sur le projet de charte forestière. Il évoque tout d'abord le rôle de protection et la nécessité de conserver les zones humides.

M.Bouchet présente le risque fort d'opposition de la part des propriétaires.

M.Rodier propose de prévoir des indemnités.

M.Coupat rappelle sa proposition d'expérimenter des solutions sur une ou deux zones test pour montrer aux gens ce qu'il est possible de faire sur les zones humides.

Le Président indique qu'une bonne gestion des zones humides permet la régulation des cours d'eau et que les spécialistes prévoient des périodes de sécheresse accrues. Une bonne gestion des zones humides représente donc un atout pour les générations futures.

M.Rodier insiste également sur l'intérêt pour la biodiversité à préserver pour les générations à venir.

Le Président présente ensuite les problèmes liés aux huiles non biodégradables et ceux liés aux machines forestières très lourdes qui provoquent un tassement des sols. Il rappelle que la vie souterraine abondante et importante disparaît du fait de ces tassements entraînant de véritables zones de déserts.

M.Faucher indique que malgré ces problèmes, il semble difficile de revenir en arrière sur les modes d'exploitation forestière.

Le Président redoute que l'absence de changement ne mène dans une impasse. Il présente ensuite les autres volets du projet de charte forestière : la nécessité d'un parcours à thème avec la valorisation des espaces forestiers emblématiques et la valorisation de la forêt productive. Il explique que la forêt sur notre territoire est vieillissante car elle est peu ou mal exploitée. Il faudrait travailler pour faire augmenter la production forestière en récoltant l'accroissement de production sans toucher au capital forestier. Il souligne l'importance de ce volet au niveau de la CCHL car en augmentant l'exploitation de la forêt et en particulier l'exploitation de bois façonné de qualité, on pourrait créer une émulation au niveau de l'initiative privée et ainsi générer des emplois.

M.Coupat approuve cette piste. Il suggère de partir des forêts communales et sectionnales pour commercialiser des bois bord de route et non des bois sur pied comme cela se fait généralement. Cette solution permettrait une meilleure valorisation pour les petits propriétaires par la globalisation de l'exploitation et des ventes. Mais cela nécessite une solide organisation car il ne faudrait pas que les coupes anarchiques d'aujourd'hui soient une répétition des erreurs du boisement anarchique du passé.

Le Président confirme que la solution pour valoriser les bois passe par des contrats d'approvisionnement et un travail de qualité qui s'appuie sur des compétences locales.

M.Bouchet craint qu'il ne s'agisse d'une solution utopique car il n'y a pas de bûcheron sur le secteur.

Le Président répond que cela est dû à de trop faibles rémunérations de la profession. Il suggère de rendre les bûcherons plus indépendants des marchands de bois pour favoriser une augmentation des revenus de leur travail et leur installation sur le territoire comme c'est le cas en Allemagne ou en Lorraine.

M.Bouchet souligne que le bois bord de route a une faible durée de conservation, ce qui donne un moyen de pression fort aux marchands de bois.

Le Président explique que la solution repose sur le contrat d'approvisionnement, on ne coupe que sur demande avec la garantie que le bois bord de route est vendu.

M.Coudeyras dit qu'il va falloir faire changer les mentalités car le travail de bûcheronnage est peu attractif.

Le Président propose de créer l'attractivité par la mutualisation.

10) Avenant pour la route forestière Saint-Bonnet –le Bourg / Fayet-Ronaye.

Le Président soumet au Conseil une demande d'avenant pour la voirie forestière intercommunale entre Saint-Bonnet le Bourg et Fayet-Ronaye. En raison de travaux imprévus notamment d'élagage et d'empierrement supplémentaire dans des zones humides sur la voirie, un avenant de 7791,4€ est nécessaire.

Le Conseil approuve cet avenant.

M.Coupat rappelle que le schéma de desserte et les voiries intercommunales sont dans leur dernière tranche. Il précise qu'il ne faut pas négliger la voirie au niveau communal car les subventions sont encore à hauteur de 80%.

Le Président dit que l'ACOFOR a édité un guide de la voirie communale qui est très intéressant ; ceux qui souhaitent le consulter peuvent le faire auprès du Président.

11) Maison du tourisme.

Mme Ernoul présente la convention de la maison du tourisme qui permet de mutualiser des actions touristiques telles que la finalisation d'un produit randonnée Ambert / La Chaise-Dieu, le projet « paysage d'écrivain » (visites touristiques avec PDA) et la remise à jour de la base de données dans le SIT pour l'ensemble de la communauté de communes.

Le Conseil approuve la signature de cette convention.

12) Questions diverses.

Biosavine :

Le Président dit qu'une réunion est prévue avec le gérant de Biosavine et le maire de Saint-Amant-Roche-Savine car le gérant a exprimé le souhait de travailler davantage avec les collectivités et pour cela il souhaiterait agrandir son installation.

M.Chassaigne dit qu'à sa connaissance il y a un important problème d'impayés dont il demande le montant exact.

Le Président précise que celui-ci est de l'ordre de 6500€ et que la réunion permettra également de voir ce problème.

M.Chassaigne rappelle qu'aucune demande de Biosavine n'est recevable tant que le problème d'impayés n'est pas résolu.

Domaine « Les Plaines » :

Le Président rappelle qu'au cours du dernier Conseil communautaire, il avait été prévu de faire une reprise de rive sur le toit du bâtiment en bas du jardin. Après vérification, il s'avère que les travaux seront plus importants car le toit est endommagé sur le devant.

Syndicat d'initiative de Fournols :

Suite à des négociations entre la CCHL, la mairie de Fournols et le syndicat d'initiative de Fournols depuis la dernière réunion du Conseil de communauté, le Président annonce qu'un accord sur le versement de la subvention de la CCHL a été trouvé. La subvention d'un montant de 4500€ sera versée au syndicat d'initiative.

Fermeture d'un commerce de proximité à Fournols:

Le Président expose au Conseil la prochaine fermeture du 8 à Huit de Fournols. Il explique que le fonds de commerce est à vendre et qu'il pourrait être intéressant que la CCHL se porte acquéreur de ce fonds afin de ne pas voir fermer ce commerce. Il rappelle qu'à défaut, la commune de Fournols serait susceptible de demander un multiple rural. Il demande un accord de principe car le projet n'est vraiment qu'aux prémices et rien n'est encore établi.

M.Rodier affirme son soutien aux élus de Fournols face au courrier à leur rencontre qui a été diffusé par le propriétaire de ce commerce. Il souligne la nécessité de se baser sur le chiffre d'affaire pour estimer le prix du fonds. Le problème semble être que seul le fonds est à vendre alors que les murs sont à louer, il faut voir si cela ne pose pas de difficultés et comment les surmonter. Cependant il met en avant la nécessité d'assurer la pérennité d'un commerce à Fournols.

M.Chassaigne demande pourquoi la transaction ne se fait pas en direct.

Le Président explique que des démarches directes n'ont pas abouti à défaut de suivi des banques. Il précise qu'il ne demande pas une prise de décision par le Conseil, mais simplement d'autoriser les études préliminaires sur la faisabilité du projet.

M.Mery rappelle que la commune de Fournols apporte une grande partie des financements sur la CCHL depuis sa création et n'a jamais rien demandé ; en conséquence il espère que le Conseil prendra en considération la nécessité de sauver un commerce sur Fournols.

Le Président demande donc si le Conseil autorise l'étude préliminaire à cette reprise.

M.Rodier précise que la compétence économique est une compétence obligatoire et fondamentale de la CCHL.

M.Chassaigne demande des clarifications sur la situation. Il demande s'il y a eu un repreneur direct, la réponse est non. Il demande s'il y a un repreneur en vue, la réponse est non. Il demande s'il y aurait un gérant potentiel auquel les financements manquent, la réponse est oui.

M.Coupat souligne le problème d'un investissement sur un fonds et non sur un bâtiment. Cela risque de poser le problème de l'investissement sur sol d'autrui.

M.Chassaing demande laquelle des deux solutions possibles serait choisie : renégocier la gérance tous les ans ou bien céder la gérance.

Mme Giron souligne qu'il faut viser le service. Le mieux serait de pouvoir investir sur les murs en même temps que sur le fonds et propose des idées d'amélioration du service comme par exemple des pompes à essence qui seraient une réelle plus-value à Fournols.

M.Chassaing répond que si on considère que cela répond à un besoin, on peut y répondre dans le cadre existant, ou bien construire un multiple rural communautaire.

Mme Giron confirme que le besoin est bien présent, le problème pour elle est l'achat d'un fonds sans les murs car un fonds de commerce est un bien immatériel et si le gérant ne fait pas prospérer ce commerce, le fonds n'aura plus aucune valeur.

M.Sauvadet souligne que le bâtiment en question à une quarantaine d'année. En cas de location des murs, il se demande ce qui se passera si de grosses réparations sont à effectuer et que le propriétaire refuse de les faire.

Mme Giron se prononce en faveur d'une étude à condition d'étudier les différentes pistes possibles. Le Conseil approuve cette proposition.

Transfert du pouvoir de police des maires en matière de gens du voyage d'environnement, et assainissement :

Le Président précise qu'en vertu de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, les pouvoirs de police en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage seront automatiquement transférés au Président de la communauté de communes. Cependant, chaque maire pourra, pour sa propre commune et dans chacun des trois domaines prévus par la loi s'opposer au transfert et garder son pouvoir de police spéciale. Ce refus devra être notifié par les maires au Président de la Communauté de communes avant le 16 décembre 2011 puis dans un délai de 6 mois suivant chaque élection du Président de communauté.

Subvention « Les Copains » :

Le Président expose au Conseil les revendications qu'il a reçu de la part du Président de l'association « Les Copains ». En effet, la subvention accordée à cette association pour 2011 est de 1000€ contre 2000€ les années précédentes. L'association « Les Copains » avait prévu des animations sur la base de la subvention des années précédentes.

Le Conseil fait valoir que de nombreuses associations qui portent des projets sur l'année et non de l'évènementiel ont besoin de financement également. Le Conseil décide donc de maintenir la subvention à l'association « Les Copains » au montant de 1000€ initialement voté.

Cap'Actif :

Le Président annonce que le réseau Cap'Actif qui existe en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Cunlhat a annulé la dernière session d'accueil d'actifs car les projets présentés ont été peu aboutis et risquaient d'avoir peu de débouchés sur le territoire. Il rappelle le courrier envoyé il y a un mois pour trouver des volontaires parmi les élus afin de constituer un groupe de travail permettant de clarifier les attentes du territoire vis-à-vis des porteurs de projets.

Présentation du « Parcours en Livradois avec Yves Guérin » :

Mme Ernoul présente un projet de ballade autour des œuvres d'Yves Guérin proposé par « La vallée de la Dore » et le Parc Livradois Forez. Les œuvres seraient mises à disposition gracieusement et le coût de transport serait mutualisé pour être abordable. Chaque commune peut participer. Mme Ernoul propose aux communes intéressées d'aller voir les œuvres. (annexe 2)

Validation des comptes-rendus de Conseil communautaire :

Le Président propose de nouvelles modalités de validation des comptes-rendus de Conseil communautaire. Il suggère que le compte-rendu soit envoyé par mail en mairie. A défaut de réponse sous 15 jours le compte-rendu serait réputé validé.

M.Bouchet demande que ce délai soit porté à 3 semaines.

Le Conseil approuve ce nouveau mode de validation des comptes-rendus avec un délai de 3 semaines.